



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°29

Réunion du mardi 28 février 2023

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N°2 – NNI 785510102

Cette installation sportive était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 09/09/2022.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 25/01/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 25/01/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan de masse
- Plan côté des vestiaires
- A.A.C.
- Rapport de visite du 25/01/2023

La Commission constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à dispo le 09/09/2012 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T3 SYN jusqu'au 28/08/2023 et demande à la Mairie de lui transmettre les tests in situ décennaux dès que ceux-ci auront été faits.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

GONESSE – STADE EUGENE COGNEVAUT 2 – NNI 952770102

Cette installation sportive était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 04/12/2022.

Installation visitée par M. FEBVAY, membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise, le 16/02/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN signée par le propriétaire le 16/02/2023 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- A.O.P.
- Tests in situ du 26/11/2022
- Rapport de visite du 16/02/2023

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 28/02/2033.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

CHAVILLE – GYMNASSE COLETTE BESSON – NNI 920229901

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de Chaville et des aménagements de l'installation avec le retrait des coffres en bois se trouvant derrière un des deux buts.

La C.R.T.I.S. lève l'interdiction de déroulement de compétitions officielles dans ce gymnase et propose un classement en niveau Futsal 3 jusqu'au 28/02/2032.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

ST GERMAIN EN LAYE – STADE GEORGES LEFEVRE N° 2 – NNI 785510102

L'éclairage de cette installation sportive était classé E5 jusqu'au 20/07/2019.

A la demande de la Mairie de ST GERMAIN EN LAYE, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 21/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 21/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 243 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.67.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 01/03/2025.

VILLEMOMBLE – STADE CLAUDE RIPERT – NNI 930770201

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 03/12/2021.

A la demande de la Mairie de Villemomble, contrôle de l'éclairage effectué par M. REHOUDJA, membre de la C.D.T.I.S. de Seine-Saint-Denis, le 31/01/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 31/01/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 193 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40.
- Facteur d'uniformité : 0.60.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 28/02/2025.

MONTEREAU FAULT YONNE – STADE ROBERT CHALMEAU – NNI 773050101

L'éclairage de cette installation sportive n'était pas classé.

A la demande de l'ASA MONTEREAU, contrôle de l'éclairage effectué par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 15/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 326 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.71.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/02/2025.

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 07/07/2022.

A la demande de la Mairie de Puteaux, contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 22/02/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 10/02/2023.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 250 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.64.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/02/2027.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

Cette installation sportive est retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 20/02/2023
- Plan de masse du terrain de dimensions 105m x 68m

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 2 – NNI 783610202

L'éclairage de cette installation sportive était classé E6 jusqu'au 09/02/2019.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage de l'installation ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 20/02/23
- Plan de l'aire de jeu de dimensions 105 x 68 m avec implantation des mats.
- Etude d'éclairage de Philips.
-

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 171 lux
- Rapport Emin/Emax :0,66
- Rapport uniformité :0,85

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

Cette installation sportive est classée FOOT A8 jusqu'au 08/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de changement de moquette, ainsi que des documents transmis :

- Lettre d'intention de réalisation des travaux
- Demande d'avis préalable signée du propriétaire le 20/02/2023
- Plan de masse du terrain de dimensions 68m x 45m

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau FOOT A8.

MANTES LA JOLIE – STADE DE LA BUTTE VERTE 3 – NNI 783610203

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La CRTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage de l'installation, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire du 20/02/23
- Plan de l'aire de jeu avec implantation des mats.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 172 lux
- Rapport Emin/Emax :0,41
- Rapport uniformité :0,66

La CRTIS donne un avis préalable favorable pour l'éclairage du terrain FOOT A8.

NOISY LE ROI - STADE SIBANO N°2 - NNI 784550102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire (Fiche projet)
- Plan de l'aire de jeu : dimensions de 105 m x 68 m avec 6 mâts de 20 m équipés de 3 projecteurs LED
- Etude d'éclairage du 01/07/2022 de DIA Lux

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 157lux
- Facteur d'uniformité : 0,76
- Rapport Emin/Emax : 0,59
- Eblouissement (Glare rating) : GR max : 42.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

NEUVILLE SUR OISE – STADE MUNICIPAL – NNI 954500101

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 24/02/2023
- Plan de l'aire de jeu : dimensions de 100 m x 60 m avec 6 mâts de 12 m équipés de 4 projecteurs LED à 735 W
- Etude d'éclairage du 31/01/2023 de DISANO FRANCE ILLUMINAZIONE.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal :204 lux
- Facteur d'uniformité : 0,60
- Rapport Emin/Emax : 0,41

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

TORCY – STADE DU FREMOY 2 – NNI 774680102

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire en date du 14/02/2023
- Plan de l'aire de jeu : dimensions de 105 m x 68 m avec 4 mâts de 16 m équipés de 3 projecteurs LED à 1500 W
- Etude d'éclairage du 29/10/2022 de Philips Lighting B.V.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 172 lux
- Facteur d'uniformité : 0,77
- Rapport Emin/Emax : 0,53

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E6.

MONTEREAU FAULT YONNE – STADE ROBERT CHALMEAU – NNI 773050101

L'éclairage de cette installation sportive n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du propriétaire (Fiche projet)
- Plan de l'aire de jeu : dimensions de 105 m x 68 m avec 4 mâts de 22 m équipés de 3 projecteurs LED
- Etude d'éclairage

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 326 lux
- Facteur d'uniformité : 0,71
- Rapport Emin/Emax : 0,50

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de cet éclairage au niveau E5.

4. DIVERS

EPINAY SOUS SENART – STADE ALAIN MIMOUN – NNI 912150101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 24/02/2023.

Cette visite avait pour objectif, de faire un état des lieux de l'installation, et de répondre aux questions diverses des représentants de la Mairie et des dirigeants du FC EPINAY ATHLETICO.

La C.R.T.I.S. transmet les documents suivants :

- Rapport de visite du 24/02/2023
- Compte rendu de réunion du 24/02/2023